

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014  
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel  
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent  
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain  
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40  
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15  
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal  
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit  
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40  
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre  
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

**EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Sensibilisation à l'écomobilité scolaire - Subvention à l'association "CREPAQ" -  
Convention - Approbation - Autorisation de signature**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux à travers la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable, le Plan Climat et l'Agenda 21, notre établissement souhaite soutenir des actions locales qui visent à développer des programmes pédagogiques, de sensibilisation au développement durable.

De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a vocation à favoriser toutes actions permettant de poser, sur son territoire, les bases de l'essor d'une mobilité durable.

Considérant que l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles pour porter tout projet de développement durable, il est indispensable de s'appuyer sur des relais locaux à travers, notamment, le monde associatif.

L'association CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine), créée en 1996, a pour objet de promouvoir et de contribuer à la transition écologique en Aquitaine.

Sur le territoire de la Communauté urbaine, l'association CREPAQ est très impliquée car ses missions stratégiques sont largement en adéquation avec les politiques environnementales de la CUB : eau, déchets, énergie, déplacements doux, biodiversité... L'association CREPAQ compte une centaine d'adhérents (personnes physiques) mais aussi 7 associations adhérentes (personnes morales), dont le Réseau Millepattes.

**Du Réseau Mille-pattes au CREPAQ**

La fédération du Réseau Mille-Pattes est une association Loi 1901, dont l'action principale est d'accompagner et de soutenir les dispositifs de pédibus et/ou vélobus, transport scolaire pédestre et/ou cyclable, mis en place sur le territoire de la Gironde.

Elle met à disposition des parents les moyens et méthodes nécessaires à une mise en place opportune et sécurisée de ces actions et travaille également avec le monde enseignant et associatif pour une diffusion des démarches d'écomobilité scolaire.

Dans le domaine des déplacements doux, les missions opérationnelles du Réseau Millepattes ont été transférées à l'association CREPAQ depuis le 1er janvier 2014 par un traité d'apport partiel d'actifs signé entre le Réseau Mille-pattes et l'association CREPAQ.

L'apport partiel d'actifs est une opération qui vise à transférer l'ensemble du patrimoine, des droits et des obligations qui portent sur une branche d'activités d'une association A dite apporteuse à une association B dite bénéficiaire. La branche d'activités des missions opérationnelles du Réseau Mille Pattes pour l'Aquitaine a ainsi été transférée à l'association CREPAQ, les missions stratégiques étant toujours du ressort de la Fédération Réseau Mille Pattes.

Cette démarche témoigne donc d'une volonté des deux associations de tendre vers une plus grande diversification de leurs sources de financement et élargir l'éventail de leurs activités afin de ne pas mettre en péril leurs emplois salariés voire leur existence même, dans un contexte actuel de restriction économique et sociale qui les fragilise.

## **Bilan 2013**

En 2013, l'association le Réseau Millepattes avait bénéficié d'une aide de la Communauté Urbaine à hauteur de 25 000€, qui lui a permis de poursuivre et développer ses activités sur le territoire communautaire : depuis 2008, 47 écoles concernées, 3 dispositifs de covoiturage et 41 lignes de pédibus et vélobus ont été créées. L'année 2013 a notamment été marquée par la création de nouvelles lignes dans 16 nouvelles écoles (dont 9 à Bordeaux) et 2 nouvelles communes (Lormont et Gradignan), la dynamique associative ayant également permis la réactivation d'une ligne à Villenave d'Ornon. L'association a terminé l'année avec un bilan comptable à l'équilibre.

## **Programme d'action 2014**

Les actions en 2014 ne se limiteront pas aux 7 communes déjà concernées. Aussi, l'association CREPAQ s'engage à répondre à l'ensemble des sollicitations d'acteurs implantés sur le territoire communautaire. A ce titre, les Contrats de Co-Développement prévoient une intervention de la CUB pour appuyer la mise en place d'actions de promotion et de création de lignes de bus pédestres et cyclistes autour des établissements scolaires et toute démarche de promotion de la mobilité durable auprès des scolaires.

Dans le cadre du Grenelle des Mobilités, le Réseau Mille-Pattes a été identifié comme chef de file de la mesure IR2 « A l'école sans voiture ». Le Réseau est alors chargé d'initier, d'organiser, d'animer les partenariats et de réaliser une étude de faisabilité sur la mesure qu'il pilote à compter de 2014.

Parallèlement et dans la poursuite et le développement de ces démarches et à travers l'association CREPAQ, le Réseau Millepattes a prévu de conduire pour 2014 les opérations suivantes :

- Multiplier les démarches d'écomobilité scolaire dans les communes de la CUB : créer 20 nouvelles lignes de pédibus et 5 lignes de vélobus en élargissant le nombre de communes concernées par des actions spontanées ou en réponse à l'ensemble des sollicitations d'acteurs implantés sur le territoire communautaire,
- Organiser 2 manifestations tout public dans le but de promouvoir les modes de déplacement doux et la mise en place de pédibus/vélobus (Alternatiba, Semaine de la Mobilité) en partenariat avec le Pôle Urbain des Mobilités Alternatives (PUMA) et la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE),
- Organiser des randonnées familiales sur 2 communes de la CUB en partenariat avec les acteurs locaux (associations, services municipaux, centres sociaux...),
- Organiser pour la première fois un Challenge de la mobilité scolaire sur une dizaine de communes,
- Développer un projet de « Rue pour enfants », c'est-à-dire une rue fermée temporairement aux circulations motorisées pour permettre l'apprentissage des modes actifs,
- Organiser des actions pédagogiques sur deux écoles en partenariat avec le monde enseignant et en lien avec les Juniors du Développement Durable

**L'association CREPAQ tient à la disposition des 28 communes de la CUB pour développer individuellement des actions d'écomobilité scolaire au sein des écoles de leur territoire.**

Afin d'encourager l'action et les perspectives de l'association CREPAQ, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Cette demande apparaît en droite ligne avec les objectifs communautaires, il est donc proposé d'y accéder.

Par ailleurs, l'association CREPAQ s'engage à affecter au moins 70% de ses moyens pour son programme d'activités de la gestion opérationnelle du Réseau Mille-Pattes, au territoire de la CUB.

**Le budget prévisionnel d'activités 2014 est le suivant :**

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achats	2 000	Communauté urbaine de Bordeaux	25 000
Services extérieurs	6 000	Conseil général de la Gironde	5 000
Autres services extérieurs	7 400	Agence régionale de la Santé	5 000
Charges de personnel	31 250	Ville de Bordeaux	4 000
		Autres financements	5 000
Total		Ressources indirectes affectées (autofinancement)	2 650
<b>Total</b>	<b>46 650</b>	<b>Total</b>	<b>46 650</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 ;

**VU** le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004 (« axe n°7 : communiquer, informer, sensibiliser pour de nouveaux comportements ») ;

**VU** le Plan Climat, adopté le 11 février 2011 (« Mobilité des Personnes », Fiche-Action n°6 relative au développement de la marche à pied et des initiatives collectives) ;

**VU** la délibération n°2012/0010 du conseil communautaire re du 20 janvier 2012 portant l'adoption des contrats de co-développement sur la période 2012-2014 ;

**VU** la délibération n° 2013/0887 du conseil communautaire du 15 novembre 2013 concernant l'adoption de la Charte des Mobilités de la métropole bordelaise et la mesure IR3 « A l'école sans voiture » ;

**VU** la demande de l'association en date du 12 mars 2014 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## **CONSIDERANT**

- Que les actions menées par l'association CREPAQ pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'éco-mobilité contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité durable,
- Que La mobilisation des parents et enfants mise en œuvre par l'association participe à assurer la diffusion des modes actifs (vélo, marche) et alternatifs de façon générale,
- Qu'elle contribue ainsi aux actions de promotion des mobilités alternatives que conduit la CUB auprès du grand public et des entreprises afin d'aboutir aux objectifs de report modal ambitieux qu'elle s'est notamment fixée dans son Plan Climat : atteindre 15% de part modale vélo et 25% de part modale pour la marche à l'horizon 2020.

## **DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer à l'association CREPAQ dans le cadre de l'action de l'écomobilité des activités 2014 une subvention d'un montant maximum de 25 000 € affecté à un budget prévisionnel de 46 650 €, soit un taux d'intervention de 53,5%.

**Article 2 :** D'approuver la convention ci-annexée avec l'association CREPAQ.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

**Article 4 :** D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, numéro d'opération 05 P116O005 « Piétons » - compte 6574 – chapitre 65 – fonction 822 – CDR KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2014

Mme. BRIGITTE TERRAZA